

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

L'AFFAIRE !... — MARCHAND

Hâtons-nous ! conseille le *Temps* dans un *leading* article très remarqué. Hâtons-nous, soit, mais vers quoi ? Parbleu, vous vous en doutez bien ! Vers la solution de l'affaire. Nous nous hâtons, mais un peu lentement. Le *festina lente* de nos pères latins, demeure notre maxime favorite, et nous paraît encore la parole de suprême sagesse. Gardons-nous d'y contredire, car on a trop l'occasion, de nos jours, de tout faire avec une précipitation irréfléchie qui nous conduit aux pires résultats. Toutefois, il est des circonstances où la lenteur aggrave une situation, et c'est le cas aujourd'hui. On peut dire que si le commandant Cuignet a été frappé, c'est parce que la Cour de cassation n'a pu rendre encore son arrêt. Supposez un instant que la loi de dessaisissement n'ait pas été votée, la Chambre criminelle aurait depuis deux mois terminé l'affaire et le commandant Cuignet, dont tout le monde avait reconnu la parfaite indépendance et la grande intelligence, serait encore à son poste de soldat. Au lieu de cela, le voilà, ni militaire ni pékin, dans la posture désagréable de Sancho, entre deux selles, avec la conscience de s'être laissé entraîner par la passion à une faute contre la discipline. Notre confrère a raison, quand il s'écrie :

« Oh ! combien il est temps que la Cour de cassation mette le hola dans notre bagarre ! Et combien il doit paraître plus que jamais nécessaire à ce haut tribunal de donner à tout ceci la solution apaisante que réclament les consciences. La Cour de cassation a commencé, dans les formes enfin juridiques, à porter la lumière sur le procès de 1894. Son arrêt achèvera l'œuvre. Et il faut que cet arrêt, en même temps qu'il soit un acte de justice, soit encore un signal d'armistice, en attendant les réconciliations nécessaires. Car nous avons, tous, besoin de réconciliation. Dans le feu du combat, on peut bien encore parler de représailles. La fumée dissipée, nous nous apercevons qu'il y a surtout des réparations à préparer. Il faudra s'y employer généreusement, *humainement*. »

Heureusement, qu'au moment même où certains parleront de représailles, le commandant Marchand remettra le pied sur le sol de la France, après trois ans passés à accomplir le plus beau fait d'exploration que la mystérieuse terre d'Afrique ait jamais vu.

Le 1^{er} juin, Marchand débarquera à Marseille et c'est la France tout entière qui le recevra. Déjà il a commencé à recevoir le prix de ses exploits, en pleine Abyssinie, où on l'a fêté comme un dieu, et l'Angleterre même, par la bouche de ses hommes d'Etat, lui a adressé des éloges d'autant plus flatteurs qu'ils viennent d'un adversaire victorieux. Pourvu que les obscures tentatives d'un Georges Thiébaud, — ce Mouk pour Boulanger, — n'aillent pas changer en un plomb vil de politicien, l'or pur de cette âme d'élite ! Les héros ont toujours eu un cœur simple, depuis Hercule jusqu'à Hoche et Marceau et il faut

mettre en garde notre Marchand contre la dialectique retorse de leur Thiébaud. Le conquérant de Fachoda appartient à la France et non à un parti.

S'il devait un jour succomber à la tentation folle d'être l'homme de quelqu'un, il vaudrait mieux, pour la grandeur de son nom, qu'il prit tout de suite une tasse de mauvais café, — ou un verre d'eau de Seine, ce qui revient au même.

Mais il ferait bien, auparavant, de s'inquiéter de l'endroit où iroient ses cendres, pour ne pas subir le sort de Marceau, dont je parlais il y a un instant, et dont les restes sont à l'heure actuelle, dans un coffre-fort du Crédit Lyonnais. Bizarre sépulture pour un guerrier qui ne connut jamais aucun titre, pas même au porteur, et qui avait de la valeur une autre idée que celle qu'on s'en fait à la Bourse. M. Emmanuel Arène émet, dans le *Figaro*, l'idée que c'est peut-être là le meilleur mode de conservation de notre déposition, par ces temps d'inconstance populaire qui dépanthéonise aussi aisément que l'on fût panthéonisé, et à une époque où tous les vingt-cinq ans on éventre un cimetière pour y bâtir des maisons de rapport ou des casinos.

C. R.

L'affaire Dreyfus

La position de M. Cuignet

Le ministre de la guerre a mis en non-activité, par retrait d'emploi, M. le commandant Cuignet. Quelle est la situation de cet officier ?

La non-activité est la position de l'officier hors cadre et sans emploi.

Le retrait d'emploi qui frappe le commandant Cuignet, est une mesure plus sévère, la plus dure qui puisse être prononcée, pour un temps indéterminé, par le ministre, sans l'avis du conseil d'enquête ; mais cette peine est prononcée sous cette réserve que ce temps ne peut se prolonger au-delà de trois ans, sans qu'un conseil d'enquête soit appelé à juger si l'officier doit être mis en réforme.

Et même lorsque l'avis du conseil d'enquête est favorable, le ministre peut maintenir l'officier en non-activité aussi longtemps qu'il le juge utile, dans l'intérêt de la discipline ; seulement, cet officier ne peut plus être traduit de nouveau devant un conseil d'enquête, en raison de la prolongation de sa mise en non-activité.

Le temps passé dans cette position ne compte que pour la réforme et la retraite. La solde est fixée aux deux cinquièmes de la solde d'activité.

Les officiers en non-activité restent justiciables des conseils de guerre ; quand ils sont dans cette position par retrait d'emploi, ils ne peuvent résider dans le département de la Seine, que s'ils y ont leur famille ou qu'ils justifient de moyens d'existence assurés. (Notes du 23 mai 1891 et du 26 février 1892).

C'est donc là une position bien différente de la réforme, situation du colonel Picquart.

La réforme ne peut être en effet prononcée qu'après l'avis d'un conseil d'enquête.

L'officier en réforme ne peut plus être rappelé à l'activité ; il cesse définitivement d'appartenir à l'armée ; peut changer de résidence, voyager et se marier sans être tenu

à autorisation. Il reçoit, s'il a accompli le temps de service imposé par la loi et moins de vingt ans de service effectif, une solde de réforme égale à la moitié du minimum de la pension de retraite, et cela pendant un nombre d'années égal à la moitié de la durée de ces services.

Lettre Parisienne

Il est temps que la Cour de cassation prononce son arrêt. Sans quoi nous sommes menacés encore d'une hécatombe d'officiers et de magistrats. Toute discipline est perdue, dans tous les corps de l'Etat. Comment parviendra-t-on à la rétablir ? Ce sera un difficile problème.

Il faut croire que la presse est une sirène autrement tentante que les charmeuses antiques qui ne parvinrent point à perdre Ulysse. Tour à tour, M. Pauffin de Saint-Morel, M. du Paty de Clam, le colonel Henry, M. Quesnay de Beaurepaire, M. Cuignet, M. Grosjean ont perdu ou compromis de brillantes carrières, pour n'avoir su résister à la tentation de l'encre d'imprimerie. On se demande, en vérité, quel démon les poussa.

Car il faut avouer que dans le dernier cas, celui de MM. Cuignet et Grosjean, l'intérêt de la communication était bien mince. Que pouvait-on espérer ? Faire tomber M. Delcassé ? Mais, s'il avait dû tomber, n'aurait-ce pas été, à l'heure où le *Petit Journal* publia les fameuses lettres, un fait accompli ? Il est bien clair qu'il était fort de l'appui du gouvernement. Alors que venaient faire MM. Cuignet et Grosjean dans la galère de la presse ? Oui, que diable allaient-ils faire dans cette galère ?

Ce goût de la publicité quand même est une des énigmes de notre époque.

(Le Petit Phare).

Les assurances

et la loi sur les accidents

Que vont devenir les assurances actuellement en cours ? Vont-elles continuer, conformément à l'ancien état de choses, jusqu'à l'expiration des polices, ou bien seront-elles résiliées ?

La première chambre du tribunal est mise en demeure de résoudre cette difficulté d'ordre général, à propos de l'espèce suivante : un entrepreneur de peinture, M. Wernet, a contracté à la Compagnie la Prévoyance une assurance qui ne doit prendre fin que dans sept années. Obligé, de par la nouvelle loi, de souscrire de nouveaux contrats d'assurances, il a demandé à la Compagnie la résiliation de l'ancien. Le refus de celle-ci l'a amené à engager contre elle une action judiciaire.

En son nom, M^e Barbier-Saint-Hilaire a plaidé que la loi de 1898 confère à tous les patrons précédemment assurés le droit de réclamer la résiliation de leurs assurances ; qu'en effet, la loi nouvelle a fait totalement disparaître les risques couverts par les assurances individuelles et que, par suite elle a supprimé l'objet même de ces assurances, qu'enfin tous les anciens contrats sont désormais sans cause, partant nuls.

M^e Oscar Falateuf, avocat de la Prévoyance, a répondu que rien dans la nouvelle loi n'a modifié l'essence même du contrat d'assurance et que, si l'assuré n'est point, comme par le passé, garanti contre toute éventualité, il l'est encore au moins pour une certaine

partie et qu'il reste son propre assureur pour la différence ; que, d'ailleurs, la loi de 1898 n'ayant ni supprimé, ni déclaré illicite, ni mis hors du commerce l'objet de l'assurance, il n'y a aucune raison de résilier le contrat synallagmatique passé entre M. Wernet et la Prévoyance.

Le tribunal a remis son jugement à huitaine.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 15 mai 1899

La Chambre reprend la discussion des interpellations sur la question algérienne. M. Barthou a pris le premier la parole. M. Barthou ne veut ni de l'abrogation du décret Crémieux, ni de l'attribution à la colonisation du droit de voter le budget de la colonie.

Vivement interrompu par les députés antisémites, MM. Morinaud et Marchal, M. Barthou les a réduits au silence en leur rappelant qu'à des époques antérieures, mais très rapprochées, ils ne manifestaient pas, comme aujourd'hui, la haine et le mépris des juifs électeurs, et que, au contraire, ils se montraient très empressés et très obséquieux à solliciter leurs suffrages.

Le discours de M. Barthou, très souvent applaudi, a tenu toute la séance.

Sénat

Séance du 15 mai

La Haute Assemblée s'est occupée aujourd'hui de la loi sur les accidents de travail, au cours de la discussion du budget du commerce.

Après un assez long débat, le Sénat a voté, par 196 voix contre 55, un projet de résolution invitant le gouvernement à déposer d'urgence un projet de loi prorogeant d'un mois l'application de la loi du 8 avril.

Le délai ne courra que du jour où sera mise en application la loi, promise par le cabinet, organisant la caisse nationale d'assurances contre les accidents de travail.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

Projet Rambaud-Rolland

Nous trouvons cette semaine dans un journal pédagogique une lettre adressée aux députés départementaux par deux instituteurs du Var.

Nous la reproduisons ci-après, pensant qu'on ne saurait donner une trop grande publicité à une démarche des plus justifiées.

Il est tout à fait évident que si le corps d'enseignement primaire se lasse dans la manifestation de ses justes desiderata, les pouvoirs publics ne prendront pas eux-mêmes l'initiative des réformes indispensables, mais entraînant des charges budgétaires.

Nous approuvons donc les instituteurs du Var et volontiers nous dirions, en modifiant le vers du poète :

Si vous n'agissez pas, les Dieux vous abandonnent.

L'amendement Rolland ayant été bel et bien enterré par le projet de M. Leygues sur les retraites, les instituteurs ont raison de vouloir le ressusciter s'il est possible. Souhaitons-leur bon succès !

« Aux Délégués Départementaux »

« Bien cher Collègue,

« Le projet de loi Rambaud Rolland, voté à une immense majorité par la Chambre des députés le 22 mars 1898, avait été accepté par la Commission du Sénat, ainsi que le témoigne le remarquable rapport de M. Forest.

« Il semblait que le Sénat allait l'adopter bientôt sans difficulté, et l'on pouvait pré-

voir immédiatement un avancement de classe pour 16.000 instituteurs environ.

« Survint le projet de M. Leygues sur les retraites ; le crédit de 1.200.000 fr. est voté et la proposition Rambaud Rolland est ajournée, peut-être même enterrée. Conséquence : 5 450 instituteurs seulement, au lieu de 16.172, bénéficieront d'une augmentation de classe.

« Et encore cet avancement ne continuera-t-il de subsister qu'à la condition de voter chaque année le crédit supplémentaire de 1.200 000 fr.

« Nous croyons donc qu'il est de notre devoir à nous, délégués départementaux, de faire un pressant appel à la bonne volonté de nos Sénateurs respectifs afin que le projet Rambaud-Rolland soit adopté au Sénat et remédie, au moins en partie, aux désastreux effets de l'ancien pourcentage.

« Nous adressons, en ce moment même, une pétition dans ce sens aux Sénateurs du Var, espérant que vous voudrez bien en faire autant dans votre département, afin qu'il y ait comme une démarche collective de tous les Instituteurs de France auprès de la haute Assemblée.

« Veuillez agréer, cher Collègue, l'assurance de notre bonne confraternité.

« Les délégués départementaux du Var : »

(Suivent les signatures)

NOTA — L'Amicale des instituteurs et institutrices de l'Orne a déjà adressé une pétition au Sénat pour exposer les résultats de l'abandon du projet Rambaud-Rolland et pour dire combien cet ajournement était regrettable.

INFORMATIONS

M. J. Legrand à Montdidier

M. Jules Legrand, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, a présidé dimanche à l'inauguration de l'hôtel de ville de Montdidier.

M. Viger à Arles

M. Viger a présidé, dimanche, la distribution des récompenses du concours régional d'Arles. Il a prononcé, à ce sujet, un important discours, où il expose les grandes lignes des méthodes agronomiques ; puis il termine ainsi :

« Je sais, messieurs, quelles sont vos revendications ; elles m'ont été présentées par les agents de mon administration, qui sont vos intermédiaires autorisés, avec le ministre, chargé de défendre les intérêts agricoles. Vous pouvez être assurés qu'elles ne seront pas oubliées ni même négligées.

« Votre travail obstiné, votre amour du progrès, votre attachement à la République vous méritent toute la sollicitude du gouvernement et du pays.

« Pour moi, j'emporterai de ma visite parmi vous une impression réconfortante et un souvenir durable. Vous êtes bien les descendants de cette race de Provence, qui tient de ses origines diverses le sens pratique, la persévérance dans l'effort, le goût du travail joints à la grâce de l'esprit et au sentiment du beau.

« N'est-ce pas dans l'âme idéaliste du paysan provençal que se marient la passion de la terre et le sentiment de la liberté, que votre grand Mistral a si bien traduit dans ses strophes immortelles.

« J'honore donc en vous, Messieurs, les grandes et nobles idées sur lesquelles reposent la famille, la cité, la patrie, et je vous salue au nom de la fraternité républicaine. »

Le monument à Charles Floquet

Le monument élevé à la mémoire de Charles Floquet, sur l'initiative du comité que présidait M. Léon Bourgeois, a été inauguré dimanche matin, au Père-Lachaise, en présence de nombreux amis de l'ancien président de la Chambre.

A neuf heures et demie, les représentants de la famille, MM. Marcellin Pellet et Saurer, Risler et Charles Ferry ; les membres du gouvernement MM. Charles Dupuy, Leygues et Lockroy ; les représentants du Président de la République, MM. Rousselle et de Lamoignon ; M. Fallières, président du Sénat, et M. Deschanel, président de la Chambre ; les préfets de la Seine et de police, le président du conseil municipal, de nombreux sénateurs et députés, parmi lesquels MM. Méline, Ribot, Henri Brisson, Ranc, Alain-Targé ; des conseillers municipaux, les anciens maires du onzième arrondissement, se sont réunis à la porte du cimetière, où le cortège s'est formé pour se

diriger vers le monument construit dans l'allée circulaire du cimetière.

De nombreux discours ont été prononcés. Avant que les assistants, recueillis et émus, défilassent devant le monument, M. Léon Bourgeois a donné lecture de la lettre suivante, que Mme Charles Floquet venait d'adresser au président et aux membres du comité :

* Messieurs,

« Ma reconnaissance est infinie. Elle s'adresse à vous, aux amis connus et inconnus, humbles ou illustres, qui se sont unis pour offrir, en le plaçant sous l'égide de la République, un touchant et impérissable témoignage à celui qui l'a si ardemment aimée, si passionnément servie. Elle s'adresse aux ouvriers, aux artistes qui ont travaillé à cette œuvre magnifique ; à Formigé, l'admirable architecte ; au maître immortel Dailou, qui a créé un monument si beau, s'inspirant d'une si belle vie.

« Moi, qui ai partagé cette vie, qui en ai connu les dévouements, les devoirs, les douleurs et les joies, j'éprouve une émotion profonde en pensant que vous me permettrez, comme dernière fierté, de partager aussi cette tombe que vos souvenirs ont consacrée. Au nom de celui qui y repose, soyez remerciés tous par celle qui y reposera.

« Hortense-Charles FOLQUET ».

A l'École polytechnique

Par décision ministérielle, le cours de M. Duruy a été repris hier à l'École polytechnique.

Encore une sonnette

— Du *Petit Journal* :

A l'ouverture de la séance de la Chambre, hier, M. Deschanel a trouvé sur son bureau une nouvelle sonnette qui a été mise en place samedi après-midi.

La sonnette précédente, qui a été fêlée au cours de l'orageuse séance de vendredi, ira rejoindre au musée du Palais-Bourbon celle qui fut brisée par M. Deschanel après avoir fourni quarante-neuf ans de service.

M. de Beaurepaire manifeste

M. Quesnay de Beaurepaire termine ainsi une philippique qui, dit-il, n'engage en rien l'*Echo de Paris* :

« Je ne suis rien qu'un patriote, je ne veux rien être de plus ; mais je défendrai la cause française jusqu'au bout. Lutter contre les francs-maçons est chose téméraire, mais Dieu rend forts les plus faibles. Si, en dépit de tout ce qui nous menace, le pays demeure plongé dans sa léthargie, sans invoquer aucun de ses droits, je vais prendre tout seul l'initiative d'un immense pétitionnement. C'est légal. Depuis trop longtemps, l'armée est en butte aux outrages. Nous voulons rendre hommage à l'uniforme en fêtant la venue du commandant Marchand. C'est légal. Je porterai la pétition au gouvernement ce jour-là. C'est légal. Cent mille patriotes parisiens, silencieux et paisibles, me feront cortège. C'est légal. Il faudra violer les lois pour ne pas m'entendre. Je ne parlerai pas en factieux ; je me bornerai à demander au gouvernement un peu de pitié pour notre patrie, un peu de justice pour l'armée nationale.

« Si ces politiciens que nous payons refusent de m'écouter, le pays entendra ».

CHRONIQUE LOCALE

M. Druard

C'est le 12 juin, que M. Druard, ancien préfet du Lot et de l'Allier, doit comparaître devant la cour d'appel de Riom, pour répondre de l'accusation portée contre lui de fraudes électorales.

Conseil de préfecture

Le conseil de préfecture s'est réuni vendredi 12 et samedi 13 mai, sous la présidence de M. Laparra, assisté de MM. les conseillers Desprats et Caviolle ; M. Dauchez, faisant fonctions de commissaire du gouvernement ; M. Lurguie, secrétaire-greffier.

Ces deux séances ont été entièrement consacrées à l'examen de l'affaire Soubigou, entrepreneur des travaux de construction au 7^e lot de la ligne de Montauban à Brive, contre l'Etat (service des chemins de fer). M^e Baton, du barreau de Paris, soutenait la demande de l'entrepreneur, et M^e Porée, également du barreau de Paris assisté de M. Boulzaguet, ingénieur à Toulouse, et de

son chef de bureau, M. Duba, conducteur, représentant l'Etat.

L'entrepreneur demande 367,282 fr. 39 ; l'Etat offre 33,753 fr. 14 ; M. Bellom, expert de M. Soubigou, accorde 1,190,393 fr. 06 ; M. Bourgeois, expert de l'Etat, alloue 663,993 fr. 77 ; et M. Schlesing, expert du conseil de préfecture, accorde 1,048,987 fr. 58.

Conseil départemental

Le conseil départemental de l'instruction primaire s'est réuni le samedi 13 mai, dans le local ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Favard, inspecteur d'académie.

Étaient présents : MM. Daffas et Peyrichou conseillers généraux ; Mergier, directeur de l'école normale ; Triaire et André, inspecteurs primaires ; Vidal et Linol, directeurs d'écoles, délégués ; Mmes Bourget, directrice de l'école primaire supérieure de Saint-Céré, et Bonnet, directrice d'école à Cahors, déléguées.

Le conseil a statué sur les affaires suivantes :

Lacamdoucet. — Construction d'un groupe scolaire. — Adopté.

Théminettes. — Construction d'une classe enfantine. — Adopté.

Saint-Laurent (Montcuq). — Travaux supplémentaires à l'école des filles de Lormie : abandon du rabais. — Avis favorable.

Nozac. — École privée de filles : augmentation du nombre des pensionnaires. Le nombre des pensionnaires est fixé à sept et le nombre des maîtresses-surveillantes à deux.

Fixation des grandes vacances de 1899. — Ecoles primaires supérieures : écoles ou le personnel a fait un cours d'adultes ou organisé des classes de vacances : sortie, vendredi 4 août ; rentrée lundi 2 octobre.

Ecoles primaires élémentaires. — Sortie, vendredi 18 août ; rentrée lundi 2 octobre.

Ecoles maternelles : sortie, vendredi 1^{er} septembre ; rentrée, lundi 2 octobre.

Elèves-maîtres et élèves-maîtresses à admettre au concours de 1899 dans les deux écoles normales. — Le conseil départemental propose douze élèves-maîtres et seize élèves-maîtresses.

Liste d'admissibilité aux fonctions de titulaires. — Cinq instituteurs stagiaires et vingt-cinq institutrices stagiaires, récemment reçus.

Cahors : Fusion de deux écoles de garçons. — La classe enfantine du Vieux-Palais est transformée en école maternelle.

Vœu de M. Linol sur l'indemnité de résidence des instituteurs. — Rejeté.

Ce vœu, repris et complété par les instituteurs et les institutrices du conseil départemental, sera étudié à la prochaine séance.

Vœu des instituteurs et des institutrices du conseil départemental concernant le pourcentage des instituteurs et des institutrices. — Ce vœu sera étudié à la prochaine séance.

Vœu de M. Linol. — La carte d'identité admise par les chemins de fer de l'Etat pour les voyages à demi-tarif des instituteurs et des institutrices, sera généralisée et admise par les autres compagnies de chemins de fer. — Approuvé.

Inspection

M. Duplan, inspecteur général de l'instruction primaire, est arrivé hier à Cahors. Il doit inspecter les écoles normales et plusieurs écoles du département.

Bourses d'enseignement primaire supérieur

(filles)

18 présentées.
7 admissibles aux épreuves orales.

6 reçues, ce sont :

M^{lle} Castes, de Cassagnes.
Malbec, de Concorès.
Lherm, d'Espère.
Souilhac, de Saint-Céré.
Lespinasse Henriette, de Rudelle.
Emont, de Saint-Denis Martel.

Concours des bourses de licence en 1899

Le concours d'admissibilité aux bourses de licence s'ouvrira le mardi 27 juin prochain au siège de chacune des facultés des sciences et des lettres.

Les inscriptions sont reçues au secrétariat de l'académie jusqu'au 20 juin inclusivement.

Fixation de la date des examens du certificat d'études

Cahors (1^{re} circonscription)

St-Géry, garçons et filles	30 juin
Livernon, —	4 juillet
Cajarc, —	6 —
Lalbenque, —	8 —
Lauzès, —	25 —
Limogne, —	26 —
Cahors, —	29 —

2^e circonscription

Puy-l'Evêque, garçons et filles	16 juin
Castelnaud, —	23 —
Luzech, —	24 —
Cahors, filles	30 —
Montcuq, garçons et filles	3 juillet
Cahors, garçons	7 —
Cazals, garçons et filles	17 —
Catus, —	19 —

Classement des Chevaux et Voitures

Il sera procédé, du 15 mai au 15 juin 1899, à l'inspection et aux classements :

1^o Des chevaux et juments âgés de six ans et au-dessus et de tous les mulets et mules de quatre ans et au-dessus, susceptibles d'être requis pour le service de l'armée en cas de mobilisation.

2^o Des voitures attelées susceptibles d'être requises.

Les propriétaires prévenus à l'avance du passage des commissions, doivent présenter dans l'endroit désigné, aux jours et heures indiqués, les chevaux, juments, mulets et mules en leur possession, ayant atteint l'âge minimum fixé par la loi, compris ou non dans les classements antérieurs.

Tout cheval non attelé doit être présenté isolément, muni d'un bridon.

Les propriétaires qui ne présenteront pas leurs animaux et leurs voitures peuvent être déferés aux tribunaux et sont passibles d'une amende de 25 à 1,000 fr.

Les intéressés doivent consulter sans retard les affiches qui viennent d'être placées dans toutes les communes.

Assises

La session du deuxième trimestre de la cour d'assises du Lot, qui s'ouvrira à Cahors le 23 mai courant, sous la présidence de M. Léon Gieutat, chevalier de la Légion d'honneur, conseiller près la cour d'appel d'Agen, assisté de MM. Fieuzal et Fournié, juges au tribunal de Cahors, sera plus chargée que les sessions précédentes.

Quatre affaires seront appelées dans l'ordre suivant :

Mardi 23 mai. — Un vol qualifié, dont a été victime M. Bramel, percepteur à Assier, Mercredi 24 mai. — Un attentat à la pudeur reproché au sieur Antoine Borderie, âgé de 59 ans, manoeuvre à Saint-Céré, marié et père de quatre enfants.

Jeudi 25 mai. — Procès en diffamation intenté par le lieutenant-colonel Dufau du 7^e, à la *Petite République française et au Rappel socialiste*. M^e Morel, qui a déjà plaidé dans l'affaire Urbain Gohier, présentera la défense des deux journaux incriminés.

M^e Pagès du Port, du barreau de Cahors, doit se porter partie civile au nom du lieutenant-colonel Dufau.

Enfin, vendredi 26 mai doit être jugée une affaire de coups... suivis de mort, qui nécessitera certainement le huis clos le plus absolu. Ces coups sont reprochés au sieur Félix Asfaux, âgé de 50 ans, maçon à Saint-Paul-de-Vert, canton de Saint-Céré, qui serait, d'après l'accusation, le plus déséquilibré des maris. Cette affaire rappellerait peut-être certaine histoire bien ancienne, où un cadenas était transformé en instrument de torture.

CAHORS

Chemin de fer de Cahors à Moissac

Les sénateurs et députés de Tarn-et-Garonne et du Lot viennent de faire une démarche collective auprès de M. le ministre des travaux publics, au sujet de la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Cahors à Moissac, que la loi du 20 mars 1893 a concédé à titre éventuel à la compagnie d'Orléans, pour être établi à voie de un mètre.

M. le ministre a promis à ces messieurs que, sous peu, il ferait procéder aux études et à l'instruction préliminaire à la demande de déclaration d'utilité publique.

M. Larroumet

Le *Bulletin de la Presse* publie la note suivante :

On considère comme assurée l'élection de M. Larroumet au fauteuil d'Edouard Hervé, à l'Académie française.

La crânerie de M. Cagnac

« Badernan pur » continue à donner aux lecteurs du *Rappel* son appréciation sur mon compte.

J'ai déjà eu l'occasion de déclarer que cela ne me gêne nullement.

Je n'ai pas changé d'avis en huit jours. Mais s'il est vrai que le style c'est l'homme, quel homme aimable doit être Badernan pur !

Aussi bien il aurait tort de supposer, le cher homme, qu'il m'embarrasse le moins du monde par ses questions ou ses prétendues révélations. J'ai toujours eu le courage de mes opinions et de mes convictions et je suis tout disposé à discuter avec lui, même sur le terrain imprévu où il se place.

Cela cependant à une condition : C'est que, comme moi, il luttera à visage découvert. Ce n'est vraiment pas là une condition excessive. Du moment que mon adversaire s'en prend à ma vie privée, il semble utile que je puisse me renseigner sur la sienne.

Que Badernan pur se fasse connaître, et je lui affirme que je lui donnerai la réplique aussi longtemps qu'il le faudra, quelque assommante que cette discussion personnelle puisse être pour la galerie.

Une simple remarque : j'ai uniquement attaqué dans mes articles M. Cagnac. On peut à bon droit trouver étrange que cet homme, prodigieux, si loquace dans ses affiches, ait subitement besoin d'un défenseur anonyme lorsqu'il est personnellement placé sur la sellette. Ça c'est de la crânerie ou je ne m'y connais pas !

Et puisque le *Rappel* accuse sans cesse le *Journal du Lot* de prendre la tangente, j'aimerais savoir comment il qualifierait l'attitude de son ami.

A. C.

Conférences de M. Le Bret

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que M. Le Bret a recueilli, dans un volume qui aura pour titre *Réformations inaugurales*, les principaux passages de ses conférences, ceux qui ont paru le plus intéresser l'auditoire.

Ce volume in-8°, d'un format élégant et d'une impression soignée, paraîtra incessamment à l'imprimerie du *Journal du Lot*.

Comme le chiffre du tirage est restreint, nous ne saurions trop engager ceux qui désirent fixer leurs souvenirs et ceux qui n'ont pu assister à toutes ces conférences, à s'inscrire dès aujourd'hui à l'imprimerie.

Le prix de l'ouvrage sera de 2 francs.

Concert

Le Concert populaire qui a eu lieu dimanche soir était excellent. Malheureusement la salle était aux trois quarts vide. Cela est dû incontestablement au temps épouvantable qu'il faisait dimanche soir.

C'est un contre temps fâcheux qui ne pouvait être prévu.

— Au sujet de ce concert, nous tenons à rectifier notre dernière note : C'est par erreur que nous avons imprimé que le programme du concert ne nous avait pas été communiqué. Il avait été parfaitement remis au journal.

Gendarmerie

Par décision du 4 mai courant, M. Lasserre, gendarme à cheval à Cahors, est nommé brigadier à Aiguillon.

Le Rally-Paper

Le mauvais temps rendant impossible le Rally du 14 mai, la course est renvoyée à une date ultérieure (au 28 mai ou 4 juin).

Toutes les dispositions prises précédemment sont maintenues jusqu'à nouvel ordre.

Les engagements nouveaux seront reçus jusqu'à la dernière heure (jour de la course à midi).

Il ne sera fait aucune nouvelle réunion de la commission à moins de cas extraordinaires.

Le Président du V. S. C.

L. LACAZE.

Foire

La foire du 13 mai a été importante. Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants :

Bœufs. — Bœufs gras, de 30 à 33 fr. les 50 kilos ; attelages, de 400 à 800 fr. la paire.

Porcs. — Jeunes porcs, vendus de 22 à 40 fr. la pièce, selon grosseur.

Moutons. — Moutons gras, de 65 à 70 c.

le kilo ; brebis pour l'élev. ge, de 25 à 35 fr. la pièce

Halle — Blé en vente, 90 hectolitres, vendus 80 ; prix moyen, 17 fr 50 l'hectolitre ; maïs en vente, 50 hectolitres, vendus 45, prix moyen, 14 fr. 50 l'hectolitre ; pommes de terre, de 4 à 4 fr. 50 les 80 litres

Marché. — Volailles grasses, 70 c. le demi-kilo ; lapins, 40 c. le demi kilo ; oisons, de 4 à 5 fr. la paire ; jeunes canards, 1 fr. 50 la paire ; œufs, 60 c. la douzaine.

Théâtre de Cahors

Jeudi 18 mai 1899

UNIQUE REPRÉSENTATION PAR LA TOURNÉE ROLLAND, DE :

L'AMI DE LA MAISON

Comédie en 1 acte de M. Pierre Weber

PARTIE DE CONCERT

FORTUNE !

Comédie en 1 acte d'Eugène Bourgeois et Thiriet MOCH' ET TOK' (les explorateurs fantaisistes) Grande attraction inédite

LA CHANSON DE FORTUNIO

Opéra-comique de MM. Hector Crémieux et Ludovic Halévy. Musique de Jacques Offenbach

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 13 au 16 Mai 1899

Naissances

Milhas, Maurice-François-Albert, rue Nationale, 30.

Vinel, Léonce-Marie, à Arbouys.

Malaret, Philippe-Alfred, à Lacapelle.

Publications de Mariages

Gimbergues, Simon-Louis, cultivateur et Laulmet, Amélie, fille de service.

Albet, Jean-Pierre-Adrien, boucher et Coffinet, Berthe-Adèle, domestique.

Mariage

Ramond, Jean-Paul-Eloi, coiffeur et Flaujac, Denise, tailleuse.

Décès

Filhol, Marie-Anne, veuve Berger, 65 ans, sans profession, boulevard Gambetta, 115.

Escorbiac, Pierre-Henri, 16 mois, rue du Four St-Laurent.

Baboulène, Louis, menuisier, 19 ans, célibataire, rue Nationale, 32.

A Berlin

La grande course annuelle du Cycle d'or a été l'occasion d'une double victoire de l'industrie cycliste française. Walters et Bonhours, montant des bicyclettes *Gladiator* ont, en effet, enlevé les deux premières places dans le Cycle d'or. Incomparables sont les *Gladiator*, vendues chez M^{re} veuve Peyrus, à Cahors, et M. Chartron, à Figeac.

Arrondissement de Cahors

CÈNEVIÈRES. — Accident. — On nous écrit :

Le nommé Boudon Joachim, propriétaire à Latoulzanie, rentrait de mouder son grain du moulin de Cènevières, avec son jeune mulet ; arrivé à l'entrée du pont qui traverse le Lot, il se rencontra avec un charretier de phosphate, la monture du sieur Boudon prit peur et projeta la charrette et son conducteur dans le talus.

Par un hasard heureux, la monture n'a eu aucun mal et le conducteur en a été quitte pour quelques contusions sans gravité à la tête.

ST-MARTIN-LABOUVAL. — *Le mauvais temps.* — La pluie torrennelle tombée durant toute la journée de dimanche, a occasionné des dégâts un peu partout. En dehors des blés couchés en grande partie de tous côtés, on nous signale des éboulements survenus sur divers points. A Larnagol la terre entraînée par les eaux, avait glissé et encombré la moitié de la largeur de la route. Entre St-Martin et Latoulzanie deux autres petits éboulements s'étaient produits dans la nuit de dimanche à lundi. Sur la route de Cènevières à Calvignac il s'en est produit un (le plus grand de tous) à 9 heures du soir. Les maisons situées sous le rocher de Latoulzanie étaient littéralement inondées d'eau glissant à travers les fentes du rocher et tombant sur la toiture ou dans les chambres au dernier étage. Depuis longtemps on n'avait vu tant d'eau.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Chambre des notaires.* — Voici la composition de la Chambre des notaires : Président M. Vinel, notaire à Larnagol ; syndic, M. Vaissé, notaire à Livernon ; secrétaire, M. Austry, notaire à Figeac ; trésorier, M. Trassy, notaire à Bretenoux ; membres, MM. Japarra, notaire à Cardailac ; Tremoulet, notaire à Bagnac ; Landes, notaire à Saint-Céré.

— *Fixation de la date des examens du certificat d'études :*

Lacapelle-M.	garçons et filles	5 juillet.
Latronquière,	—	8 —
Figeac, (est)	—	13 —
Bretenoux,	—	19 —
St-Céré,	—	20 —
Figeac, (ouest)	—	26 —

LIVERNON. — *Justice de paix.* — Par décret, M. Brives, notaire, est nommé suppléant de la justice de paix, en remplacement de M. Pons, décédé.

ST-CÉRÉ. — Dans la matinée du 11 mai, un incendie éclaté dans une maison construite en torchis, sise au faubourg Lascabanes, commune de St-Céré, et a détruit cet immeuble et ce qu'il renfermait appartenant au nommé Cancé.

Cet incendie s'est communiqué à la toiture de la maison contiguë, appartenant à la nommée Lacayrouse Espérie.

Les dégâts sont évalués, pour le nommé Cancé, à 2 500 fr. et sont couverts par une assurance ; pour la nommée Lacayrouse, à 2,000 fr., et également couverts par une assurance.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Examens du certificat d'études.* — Voici les dates pour l'arrondissement :

Payrac,	garçons et filles,	3 juillet.
Gourdon,	—	4 —
Salviac,	—	5 —
Martel,	garçons,	7 —
Martel,	filles,	8 —
Souillac,	garçons et filles,	10 —
Vayrac,	—	11 —
Gramat,	—	18 —
Labastide,	—	21 —
St-Germain,	—	22 —

Les inscriptions ne sont reçues que jusqu'au 15 juin.

Les enfants qui auront 11 ans ré ouls à la fin de l'année scolaire, c'est-à-dire le 30 septembre 1899, pourront seuls être inscrits.

— *Nouvelle poste ; Une juste réclamation.* — Les travaux d'aménagement du local de la nouvelle poste, avenue Gambetta, sont poussés activement. Les divisions intérieures des divers services sont déjà faites. L'installation paraît devoir être très confortable. Nous avons cependant remarqué une lacune fort regrettable que nous avons signalée dans ce journal, au début même des travaux et dont on n'a pas cependant cru devoir tenir compte. C'est l'oubli d'une boîte pour les imprimés.

Jusqu'ici, tous les imprimés doivent être remis au guichet. C'est désagréable pour les employés et très préjudiciable au public. On ne peut en expédier qu'aux heures où le bureau est ouvert et on est souvent forcé à de longues attentes lorsqu'il y a encombrement au guichet. Il me semble qu'il serait très facile d'obvier à ces divers inconvénients, dont on se plaint beaucoup, en faisant placer

une deuxième boîte spéciale aux imprimés, comme cela a d'ailleurs lieu dans tous les centres de quelque importance.

Nous signalons cette amélioration, à qui de droit, pour la seconde fois. Espérons que nous serons enfin entendu.

LES GRANDS SANCTUAIRES

Les Grands Sanctuaires de la Vierge en France, par le R. P. J. Rouvier, tel est le titre d'un superbe livre qui paraît en ce moment à la M^{re} Mame. A l'aide de la phototypie, l'auteur, avec un grand souci de l'art et de la décoration, fait défiler dans les 400 pages de cet ouvrage les principaux sanctuaires de la piété des fidèles édifiés à la gloire de la Vierge. C'est en quelque sorte une histoire de l'art religieux en France depuis le vieux sanctuaire Roman de N. D. la Grande à Poitiers, jusqu'aux édifices modernes de Fourvière et de Lourdes que l'auteur commente avec éloquence, qu'il met sous nos yeux dans 350 reproductions d'une netteté et d'une perfection remarquables. L'homme de goût et le chrétien voudront l'un et l'autre posséder cette œuvre admirable.

BULLETIN FINANCIER

La liquidation de quinzaine s'est effectuée dans d'excellentes conditions, les reports se sont traités sur le pied de 4 1/2 0/0 à 5 0/0. Devant ces facilités le marché a manifesté des dispositions très favorables.

Le 3 0/0 s'est avancé à 102,62 ; le 3 1/2 0/0 à 103,05.

La Banque de France cote 4020.

Le Comptoir National d'Escompte s'est négocié à 617.

Le Crédit Lyonnais est vive reprise s'est élevé à 968.

La Société Générale cote 585 et 587. La Banque spéciale des valeurs Industrielles est à 224.

Le Suez a passé de 3815 à 3818.

Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure s'est élevée à 62,80, l'Italien à 96,40 ; le Portugais à 27,50, le Russe 3 0/0 1891 à 92,50, le Turc D. à 23,30 et la Banque Ottomane à 601.

Au Comptant les actions de la C^{ie} des Chemins de fer de Toulouse à Boulogne-sur-Gesse sont recherchées à 495. Les actions de la C^{ie} Continentale d'Automobiles se traitent à 65.

Les obligations de la C^{ie} des voitures « l'Abeille » sont demandées à 250. Les actions du Combat Naval sont en hausse à 59,60.

Les dixièmes d'action de Paris en 1400 (Cour des miracles) sont recherchées à 70 et 72 en perspective des recettes dues à l'attraction du spectacle.

ON demande partout pour joli travail à faire chez soi, dames, demoiselles, messieurs, désirant utiliser leur temps par un travail facile, intéressant et d'un rapport de 3 à 5 fr par jour, selon adresse et produit. **Bapaume**, 5, rue Duperré, Paris. Envoyez notice contre 0 fr. 15.

A LOUER

Boulangerie comprenant maison d'habitation et petit jardin. S'adresser, 24 rue du Lycée.

A VENDRE

La maison avec jardin attenant, située à Cahors, rue du Parc, occupée par M. Blavier et appartenant à la famille Granieu de Bégous.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. Joachim Bonnet, expert, à Labastide-Marnhac.

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES ! Envoyez votre adresse avec un timbre de 15 centimes pour frais d'expédition, à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais) ; vous recevrez *gratis* un joli morceau de musique pour piano.

Minéral de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infaillible contre la Gelée printanière et l'Oidium ; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la Chlorose et l'Anthracnose.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le Mildou et le Black-Rot.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÈS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

LE DRAME DES CHARTRONS

PAR JULES DE GASTINE

TROISIÈME PARTIE

Le contrat

VI

Dans le salon, on avait vu les mouvements des deux hommes ; on avait presque deviné leurs paroles, et l'attente était devenue fébrile. On commençait à supposer qu'Edgar de Cordouan n'était pas aussi fou qu'on voulait bien le dire, à croire à quelque révélation extraordinaire, et on était prêt à ne plus s'étonner de rien.

On attendait avec impatience qu'Edgar parlât.

— M. Henri Soulac, commença le jeune homme en désignant le négociant du quai des Chartrons, était mon ami.

— Je le suis encore, dit audacieusement Henri, plus que vous ne le pensez.

Le petit-fils de l'amiral de Cordouan ne répondit pas.

— Il était mon ami, bien que nous fussions rivaux, car nous aimions tous les deux Mlle de Millanges, et nous le savions. Mais nous devions combattre loyalement. Si l'un de nous deux était définitivement accepté de M. de Millanges, agrée par Mlle de Millanges, l'autre devait se retirer sans rancune et sans haine contre son ami. C'est moi qui ai eu l'honneur et le bonheur d'être choisi.

— Il est inutile, fit M. de Millanges, mal à l'aise, de rappeler un moment d'erreur. Et si c'est tout ce que vous avez à nous dire...

Sans s'émouvoir, Edgar continua :

— C'est moi qui ai eu l'honneur et le bonheur d'être choisi. Avec quel ravissement j'avais quitté cette maison où mon avenir venait de se décider, et s'éclairer pour toujours, j'avais la joie au cœur, le paradis dans l'âme. Je ne me sentais plus. Il n'y avait certainement pas sur la terre un autre homme plus fortuné que moi... Mon délire était si grand que je ne pouvais m'empêcher d'en faire part à mon ami, à Henri Soulac, qui était sorti de l'hôtel avec moi. Du reste, mon rival semblait prendre son mal en patience. Il ne paraissait pas trop accablé, et je me disais que son amour n'était pas bien grand, car à sa place, moi, je n'aurais plus eu de consolation que dans la mort...

— Ce qui me rendait calme, dit Henri, c'est que je n'avais pas perdu tout espoir.

— Non, car vous méditez déjà sans doute les odieux projets que vous deviez si bien mettre à exécution.

Henri haussa les épaules avec un air de

dédain.

— Continuez ! fit-il.

— Avant de connaître Mlle de Millanges, poursuivit Edgar, j'avais comme tous les jeunes gens de Bordeaux, ce qu'on appelle une liaison irrégulière. J'avais aimé ou plutôt connu une femme galante, la malheureuse Delphine Lagrange ; mais depuis quelque temps, depuis que j'avais l'espoir de plaire à Mlle de Millanges, j'avais rompu avec elle, et le soir où je quittais Henri Soulac, je devais avoir avec Delphine une dernière entrevue et lui porter mon cadeau de rupture. Henri savait cela. Henri était au courant de ma liaison. Il connaissait cette visite. Il me quitta et j'allais seul rue de la Course. Vous savez tous, messieurs, ce qui se passa ensuite. Pendant que j'étais chez elle, Delphine Lagrange fut assassinée et on m'arrêta. Interdit d'abord et croyant toujours qu'on allait me relâcher, je me bornai à protester de mon innocence. Puis je me mis à réfléchir. Ce crime n'avait pas été commis par le premier assassin venu, dans un but de vol, car on n'avait pas volé, puis il y avait certaines circonstances qui tendaient à me faire croire qu'on avait cherché surtout, en assassinant Delphine Lagrange, à me faire accuser de ce meurtre, à me perdre. Ainsi on s'était servi de ma canne à épée pour égorgé la malheureuse. On avait mit dans les mains de la pauvre femme un bouton de ma redingote comme si en se débattant elle l'avait arraché de ses mains crispées. Tout cela évidemment avait un but. C'était à moi qu'on en avait voulu. On a cherché à me faire accuser, à

me faire condamner. Et on n'a malheureusement que trop réussi. J'ai dit tout cela au tribunal, on se le rappelle. On a traité cette histoire de folie. Je ne pouvais pas, en effet, fournir de preuves de ce que j'avais dit, indiquer même le nom de celui que je soupçonnais, que j'accusais mentalement.

— Et maintenant ? fit Henri Soulac, d'un air narquois.

— Maintenant, riposta Edgar, je suis plus avancé.

— Il faut le croire, car vous avez osé tout à l'heure m'accuser de ce crime.

— Et je l'ose encore ! dit le fugitif. C'est vous, vous, Henri Soulac, vous, mon rival, qui avez assassiné, pour m'enlever celle que j'aimais, Delphine Lagrange !

A cette accusation nouvelle, si nettement formulée, il y eut dans la salle une sourde rumeur.

Henri avait tressailli longuement et des gouttes de sueur froide perlaient à ses tempes. Son père se leva.

— Voilà deux fois, monsieur, dit-il à Edgar, que vous accusez mon fils d'un crime horrible. Si Henri est coupable, je serai le premier à le renier et à le condamner, mais je le crois incapable d'une pareille infamie. On ne porte pas de semblables accusations sans preuves, c'est moi maintenant qui les demande, qui les exige.

— Ces preuves, je vais vous les fournir, dit tranquillement Edgar.

(A suivre.)

L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

DEUXIÈME PARTIE

VII

DANS LE PARC

Votre *flot* a nom Georges. Il va approchant ses dix ans. C'est un garçonnet qui paraît d'une pâte plus fine que la nôtre... Soit *hasard*, soit *espionnage*, — un gros mot, entre parenthèse, dans une jolie bouche comme la vôtre ; — vous comprenez que votre serviteur est suffisamment renseigné...

Est-ce que l'idée ne vous a pas poussé, dernièrement de rappeler le cher galopin aux Armoises ? Le marquis venait de vous écrire pour vous annoncer son prochain retour, et vous étiez si loin, si loin de vous douter que votre frère le lieutenant allait vous tomber sur les bras ! Votre amant vous était resté fidèle... Il vous épouserait certainement et reconnaîtrait votre enfant. Le domaine racheté aux nouveaux acquéreurs, aurait désormais une châtelaine accomplie...

— Monsieur ! essaya de protester Denise contre cette insinuation de calcul, d'intérêt et

de cupidité...

Joseph la raroua d'un geste paternel :
— Par malheur, l'événement a trompé votre espoir. A peine rentré en France, le ci-devant marquis semble s'être évanoui en fumée. Où diable a-t-il passé ? Tout le monde l'ignore. Notre officier lui-même, que le gouvernement a expédié dans le pays exprès pour y faire la lumière, ne me paraît pas beaucoup plus avancé que moi au sujet de cette disparition, qui me frustre de cinquante mille livres.

Cependant vous aviez mandé aux gens de Valincourt de vous renvoyer votre fils, — et ces gens s'étaient empressés de se conformer à cette injonction.

Par une lettre en date d'il y a environ quinze jours, — cette lettre que vous avez déchirée, la nuit de votre explication avec le citoyen Philippe, et dont vous avez essayé les morceaux par la fenêtre, — on vous prévenait que l'enfant avait quitté la veille ses parents nourriciers, se dirigeant vers les Armoises, sous la conduite et sauvegarde d'un colporteur, Anthime Jovard...

Celui-ci s'en retournait chez lui — en Franche-Comté... Par l'occasion, il vous ramènerait le petit Georges. Tous deux, en effet, étaient partis de Valincourt à l'époque indiquée...

Mais, voilà : ceux qui partent n'arrivent pas toujours. Vous attendrez longtemps... A moins qu'un véritable ami — comme moi — ne vienne vous dire : « Denise Hattier, ne voulez-vous donc pas savoir ce qu'est devenu votre enfant ? »

.....

La sœur du lieutenant avait d'abord écouté couler cette faconde alternativement douce-reuse et brutale, debout, immobile, la main appuyée sur son cœur, dont elle s'efforçait de comprimer les battements impétueux. Mais, depuis qu'il était question de son enfant, cette armure d'impassibilité dont elle avait cuirassé sa douleur s'était brisée en tombant tout entière du même coup. La jeune femme, haute et forte qui opposait aux assauts de la fatalité un front stoïque et un masque impénétrable, avait disparu pour faire place à la mère, — à la mère remuée jusque dans ses entrailles, — la mère désolée, meurtrie, éperdue, pantelante, qui, lorsque l'ainé des Arnould s'arrêta, lui demanda, d'une voix dans laquelle frémissait une grande joie, combattue par une grande crainte :

— Mon Georges !... Seigneur Dieu !... Vous savez ce qu'est devenu mon Georges...

— Je le sais, répondit froidement l'aubergiste.

La prunelle de Denise éteignit ses éclairs dans les larmes. Sa taille se courba dans une attitude suppliante. La fille du garde-chasse ne lutta plus, elle implorait :

— Oh ! vous allez m'apprendre où il est, n'est-ce pas, citoyen ? Au nom du ciel ! Au nom de ce que vous aimez ! Il ne faut pas me tenir rancune de mon accueil de tout à l'heure. Je vous ai traité durement je crois, j'étais folle, je me repens. Excusez-moi !... Vous n'êtes pas méchant. Votre père était un des amis du mien. Mon frère Philippe est votre

camarade d'enfance, et votre sœur Forence a été comme ma fille... Vous me rendrez mon petit Georges.

La fille du garde-chasse fit deux pas vers Joseph les mains jointes, lui se recula de deux pas, grommelant de mauvaise humeur :

— C'est bon. Pas tant d'attendrissement. On vous le rendra votre Georges.

— Quand interrogea la jeune femme hâlante.

— Quand nous aurons fait nos conditions, ma poulette.

— Nos conditions ?...

— Hé ! oui, parbleu. Dans tout marché il y a le tien et le mien. L'essentiel est de discuter et de s'entendre.

L'âme de la sœur du lieutenant se révolta à cette idée que l'on imposât des conditions à une mère qui réclame son enfant, et elle s'informa d'un ton bref :

— Ces conditions, quelles sont-elles ?

— On vous les expliquera quand vous serez plus calme, riposta Joseph sèchement.

Elle sembla se recueillir.

Une terreur indicible lui serrait le cœur. Puis, après un moment, avec hésitation.

— Et pourtant, citoyen Arnould, ces conditions dont vous parlez, si je ne pouvais les remplir. Si je ne pouvais les accepter.

L'ainé des Arnould repartit :

— Ce serait tant pis pour vous la belle. Denise secoua le front :

— S'il ne s'agit que de moi !...

(A suivre.)

J. VALDIGUIÉ PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales, 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — **Derniers progrès du jour.**

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposées dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patented in France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Des employés des premières maisons y sont constamment attachés et on peut être assuré d'y trouver toujours un service irréprochable. Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de pro-

vince ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.

M. LOUBEYRE vient de créer une *étuve modèlle*, adoptée par les Hôpitaux de Paris agencée de façon à assurer la désinfection complète de tous les instruments de coiffeurs et autres. Cette étuve, qui va fonctionner dans son Salon, est appelée à devenir, à bref délai, le complément indispensable de toutes les Maisons de premier ordre en France et dans le monde entier.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GÉLIS

Contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

Un Prix-Courant est tenu à la disposition des clients pour tous les articles de Parfumerie des premières Maisons de France et de l'étranger.

PIANOS ET MUSIQUE A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

Bibliographie

La Revue de France

La *Revue de France*, dont nous avons eu souvent l'occasion de faire l'éloge, vient de prendre une nouvelle extension. Le 1^{er} mai elle est devenue bi-mensuelle et paraîtra désormais complètement illustrée. Voici le sommaire du dernier numéro :

Camille Pert — L'impossible rêve (roman).
André Theuriot — Les Contes populaires.
Léon de Tinseau — Le pardon des injures.
Albert Lantoine — La Lapidation (poésie).
François de Nion — Le Miracle.

Enquête sur la Séparation des Eglises et de l'Etat.

Réponses de Mgr Goux, Mgr de Pélaçot, MM. Goblet, André Theuriot, Chauvière, Baron Legoux, etc.

Hors texte : Jean Béraud, A l'Alcazar — Roll, Etude.

Musique : Augusta Holmès... Dans les boutons d'or (Mélodie).

Illustrations de J. M. Barbey, B. Beauclair, H. de Calmels, Georges Fraipont, E. Gros, R. Raymonds, G. Riom, Edm. Rocher, E. Rousset, Raoul Thomen.

Critique théâtrale — Le Mois littéraire — Le Mois politique — Le Mois Militaire — Le Mois Scientifique. — Les Provinces.

La *Revue de France* est en vente dans les grandes librairies et dans les gares. Envoi d'un numéro contre 1 fr. adressé 21, rue du Cirque Paris.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fête de la Pentecôte 21-22 mai 1899

A l'occasion de la Fête de la Pentecôte, la Compagnie d'Orléans rendra exceptionnellement valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du jeudi 25 Mai, les billets aller et retour à prix réduits qui auront été délivrés, aux conditions de son tarif spécial G. V. n° 2, les vendredi 19, samedi 20, dimanche 21, lundi 22, mardi 23 et mercredi 24 mai inclus.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le dit tarif lorsqu'elle expirera après le 25 mai.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.

Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

MANDELLI, Cahors

Seul représentant de l'ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

Dépositaire du Chronomètre OMÉGA

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr. Or 125 fr.